



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Revalorisation des actes médicaux

Question écrite n° 5689

Texte de la question

M. Roger Chudeau interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur la revalorisation des actes médicaux de la médecine de ville. La pénurie actuelle de médecins généralistes prive des millions de Français de médecin traitant. Cette situation est source d'insécurité pour nombre de compatriotes, souvent les plus âgés et résidents de zones rurales. L'existence bien documentée de « déserts médicaux » entraîne des conséquences funestes pour l'hôpital et son service d'urgence et a des répercussions sur les missions des SDIS, de plus en plus souvent transformés en services ambulanciers au détriment de leurs missions prioritaires. On estime entre 15 000 et 25 000 le nombre de médecins généralistes qui refusent d'ouvrir un cabinet médical en raison de la trop faible rémunération des actes et de l'incertitude que cela entraîne quant à la viabilité économique de leur cabinet. Une revalorisation significative permettrait probablement d'inciter des milliers de généralistes à ouvrir leur cabinet en ville. Il suffirait de 6 000 praticiens avec une patientèle moyenne de 1 000 personnes pour « couvrir » plus largement le territoire en matière d'offre de soins. Aussi, il lui demande s'il prévoit d'inciter la caisse d'assurance maladie à revaloriser significativement les actes médicaux des médecins généralistes pratiquant la médecine de ville.

Données clés

Auteur : [M. Roger Chudeau](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5689

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 février 2023](#), page 1647

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)